

## AVIS ADMINISTRATIFS



## Communauté de Communes du VAL DE SOMME

Par arrêté n° 2023-A-1 du 20/09/2023, le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur la révision alléguée n°1 et la modification de droit commun n°2 du PLUi.

A cet effet, M. Jean-Marie ALONNEAU a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête publique aura lieu au siège de la communauté de communes du Val de Somme du 12/10/2023 au 13/11/2023 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la CCVS le jeudi 12 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures, le samedi 21 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures, le mercredi 25 octobre 2023 de 16 heures à 19 heures, le jeudi 2 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures, le lundi 13 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la CCVS. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : CCVS 31ter rue Gambetta 80800 CORBIE, ou par voie électronique à l'adresse suivante : plui.valdesomme@valdesomme.com. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, sur le site de la CCVS dès qu'ils seront transmis et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

91171223

**PRÉFET DE LA SOMME**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat général  
Service de coordination des politiques interministérielles  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

## Commune de POIX-DE-PICARDIE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 28 août 2023, il sera procédé en mairie de POIX-DE-PICARDIE du 25 septembre 2023 au 25 octobre 2023 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Mmes Camille, Élise et Valérie OGER et M. Pascal OGER en vue d'exploiter un crématorium pour animaux à POIX-DE-PICARDIE, ZAC de la Hayette, ainsi que sur la demande de permis de construire déposée le 20 février 2023 en mairie de POIX-DE-PICARDIE pour ce projet.

M. Bernard ISTRIA, responsable de projets éoliens à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Guy MARTINS, directeur informatique et organisation générale dans le domaine bancaire à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de POIX-DE-PICARDIE :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 4 octobre de 15 heures à 18 heures ;
- le jeudi 12 octobre de 14 heures à 17 heures ;
- le samedi 21 octobre de 14 heures à 17 heures ;
- le mercredi 25 octobre de 15 heures à 18 heures.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête unique, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du responsable du projet à celui-ci et les pièces de la demande de permis de construire, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de POIX-DE-PICARDIE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du bureau (le lundi de 8 heures 30 à 12 heures, du mardi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30 et le samedi de 9 heures à 12 heures) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur précitées, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête unique sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Somme : <http://www.somme.pref.gouv.fr> (politiques publiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques) et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République, 80000 Amiens, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront être consignées sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie de POIX-DE-PICARDIE, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr) (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr> / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public / courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de POIX-DE-PICARDIE, ainsi que dans celle incluse dans son rayon d'affichage : LA-CHAPELLE-SOUS-POIX et BLANGY-SOUS-POIX et sur le site internet de la préfecture de la Somme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de POIX-DE-PICARDIE et à la préfecture ainsi que sur son site internet.

À l'issue de la procédure réglementaire, les décisions de refus ou d'autorisation sur les demandes faisant l'objet de l'enquête publique unique seront prises par les autorités compétentes ci-après désignées :

- autorisation environnementale par le préfet de la Somme ;
- permis de construire par M. le maire de POIX-DE-PICARDIE.

Amiens, le 28 août 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef de service, Gaëtan COUPLÉ

91165186



## PREFECTURE DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN A ABLAINCOURT-PRESSOIR ET HYPERCOURT  
Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 25 août 2023, il est procédé du jeudi 12 octobre au lundi 13 novembre 2023 inclus, soit pendant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Hypercourt Energies en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs (Type : Non défini - Hauteur maximale : 180 m - Puissance nominale : 6 MW) et deux postes de livraison à ABLAINCOURT-PRESSOIR et HYPERCOURT.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur ce projet, peut être consulté par le public :

- sur support papier, dans les mairies d'ABLAINCOURT-PRESSOIR et HYPERCOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci (- sous réserve - pour la mairie d'ABLAINCOURT-PRESSOIR, le lundi de 18 H 00 à 19 H 00 et le vendredi de 17 H 00 à 18 H 00 et pour la mairie d'HYPERCOURT, le lundi de 17 H 00 à 19 H 00 et le jeudi de 16 H 00 à 18 H 00) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur en mairie d'ABLAINCOURT-PRESSOIR (80320), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr), en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

M. Jean-Claude HELY, responsable de logistique opérationnelle à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Alain DEMARQUET, cadre honoraire de la SNCF à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public :

- à la mairie d'ABLAINCOURT-PRESSOIR :
- le jeudi 12 octobre 2023, de 9 heures à 12 heures ;
- le samedi 28 octobre 2023, de 9 heures à 12 heures ;
- le lundi 13 novembre 2023, de 15 heures à 18 heures
- à la mairie d'HYPERCOURT :
- le mercredi 18 octobre 2023, de 15 heures à 18 heures ;
- le mardi 7 novembre 2023, de 15 heures à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans les mairies d'ABLAINCOURT-PRESSOIR et HYPERCOURT ainsi qu'à la préfecture de la Somme ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles - bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS Hypercourt Energies, représentée par son président, et dont le siège social est sis 213 cours Victor Hugo - 33130 BÉGLÈS.

Le présent avis est consultable sur le site Internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source : ABLAINCOURT-PRESSOIR, HYPERCOURT, ASSEVILLERS, BARLEUX, BELLOYEN-SANTERRE, BERNY-EN-SANTERRE, CHAULNES, CHILLY, CIZANCOURT, CURCHY, DOMPIERRE-BEQUINCOURT, EPÉANNCOURT, ESTRÉES-DENIECOURT, FAY, FONCHES-FONCHETTE, FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE, FRESNES-MAZANCOURT, HALLU, HATTENCOURT, HERLEVILLE, LICOURT, LIHONS, MARCHÉLEPOT-MISERY, MAUCOURT, MESNIL-SAINT-NICAISE, MORCHAIN, POTTE, PUNCHY, PUZEUX, SAINT-CHRIST-BRIOST, SOYÉCOURT, VERMANDOVIILLERS et VILLERS-CARBONNEL.

La décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de refuser cette autorisation relève de la compétence du préfet de la Somme.

Amiens, le 25 août 2023

Pour le préfet et par délégation, l'adjointe à la cheffe de bureau

Signé : Caroline DECAMPS

91164892

## En dématérialisant vos marchés publics :

- vous facilitez l'accès des entreprises, y compris des PME, aux marchés publics

- vous augmentez le nombre de vos fournisseurs et leur qualité

- vous réduisez vos coûts de transmission des dossiers de consultation des entreprises

Contact : [arnaud.sellier@picardiegazette.fr](mailto:arnaud.sellier@picardiegazette.fr)



## DIVERS

**NOTAIRES ASSOCIES**  
**Philippe PEMONT**  
**Cyril NEVIASKI**  
**Nathalie ROUSSELLE**  
**Sandrine LAUMONIER**  
 183 Boulevard de St Quentin  
 80008 AMIENS  
 Tél: 03/22/71/73/73

**INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître ROUSSELLE, Notaire à AMIENS (Somme), 183, boulevard Saint-Quentin, CRPCEN 80109, le 27 septembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduite aux acquêts entre Monsieur **Benoît Claude VAUTHERIN**, et Madame **Scarlett Georgette Suzanne BERTAT**, demeurant ensemble à AMIENS (80090) 5 avenue d'Edimbourg. Monsieur est né à LAGNY-SUR-MARNE (77400) le 4 novembre 1973, Madame est née à CHERBOURG (50100) le 1<sup>er</sup> mai 1972. Mariés à la mairie de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (44310) le 28 octobre 2000 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Claude MAZERON, notaire à SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (44310), le 20 octobre 2000. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion :

Maître Nathalie ROUSSELLE.  
 91175998

Suivant acte reçu par Maître Sylvain BOURTEELE, Notaire à SAINT-PRIX (95390), 92 bis avenue du Général Leclerc, en date du 20 septembre 2023, Monsieur **Romuald Richard Dominique COMEAU-MONTASSE**, né à DIJON (21000), le 11 mai 1963 et Madame **Valérie CARREDAS**, née à SAINT-CLOUD (92210), le 21 février 1966, demeurant ensemble à ESTREES-LES-CRECY (80150), 4, rue de Labroye, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union

célébrée à la mairie de SURESNES (92150), le 5 octobre 1991, ont adopté le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil, avec attribution communauté intégrale en pleine propriété à l'époux survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet. En cas d'opposition, l'acte notarié devra, pour avoir effet entre les parties, être soumis à l'homologation du tribunal du domicile des époux.

Pour avis : M<sup>e</sup> Sylvain BOURTEELE.  
 91176450

**Office notarial**  
**Marie VERDIER**  
 Karine  
**TONDELLIER-BOVIN**  
 80860 NOUVION / 80150 CRECY



**AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT**

Par testament olographe du 30/06/2014, Mme **Marie-Madeleine Antoinette DELRUE**, née le 30/08/1947 à FOREST-L'ABBAYE (80), demeurant 21 place des Templiers 80150 FOREST L'ABBAYE décédée le 25/07/2023 à ABBEVILLE (80), a institué un ou plusieurs légataires universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> Karine TONDELLIER-BOVIN notaire à CRECY EN PONTIEUX, suivant procès-verbal en date du 4 octobre 2023, duquel il résulte que le ou les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ce droit pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, chargée du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le Greffe du tribunal judiciaire d'AMIENS de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture de testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.  
 91177421

Rectificatif à l'annonce n° 91172963 parue dans Picardie La Gazette du 03/10/2023 concernant la société **FRANCE RENOV**, il convient de lire : prénom : Hanae au lieu de Hane.

91176260

## AVIS ADMINISTRATIFS

## PREFECTURE DE LA SOMME



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**EN VUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN A ABLAINCOURT-PRESSOIR ET HYPERCOURT**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 25 août 2023, il est procédé du jeudi 12 octobre au lundi 13 novembre 2023 inclus, soit pendant trente-deux jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Hypercourt Energies en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs (Type : Non défini - Hauteur maximale : 180 m - Puissance nominale : 6 MW) et deux postes de livraison à ABLAINCOURT-PRESSOIR et HYPERCOURT.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur ce projet, peut être consulté par le public :

- sur support papier, dans les mairies d'ABLAINCOURT-PRESSOIR et HYPERCOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci (- sous réserve - pour la mairie d'ABLAINCOURT-PRESSOIR, le lundi de 18 H 00 à 19 H 00 et le vendredi de 17 H 00 à 18 H 00 et pour la mairie d'HYPERCOURT, le lundi de 17 H 00 à 19 H 00 et le jeudi de 16 H 00 à 18 H 00) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la .préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur en mairie d'ABLAINCOURT-PRESSOIR (80320), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr), en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

M. Jean-Claude HELY, responsable de logistique opérationnelle à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Alain DEMARQUET, cadre honoraire de la SNCF à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public :

- à la mairie d'ABLAINCOURT-PRESSOIR :
- le jeudi 12 octobre 2023, de 9 heures à 12 heures ;
- le samedi 28 octobre 2023, de 9 heures à 12 heures ;
- le lundi 13 novembre 2023, de 15 heures à 18 heures
- à la mairie d'HYPERCOURT :
- le mercredi 18 octobre 2023, de 15 heures à 18 heures ;
- le mardi 7 novembre 2023, de 15 heures à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans les mairies d'ABLAINCOURT-PRESSOIR et HYPERCOURT ainsi qu'à la préfecture de la Somme ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles - bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS Hypercourt Energies, représentée par son président, et dont le siège social est sis 213 cours Victor Hugo - 33130 BÈGLES.

Le présent avis est consultable sur le site Internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source : ABLAINCOURT-PRESSOIR, HYPERCOURT, ASSEVILLERS, BARLEUX, BELLOYEN-SANTERRE, BERNY-EN-SANTERRE, CHAULNES, CHILLY, CIZANCOURT, CURCHY, DOMPIERRE-BEQUINCOURT, EPÉANCOURT, ESTREES-DENIECOURT, FAY, FONCHES-FONCHETTE, FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE, FRESNES-MAZANCOURT, HALLU, HATTENCOURT, HERLEVILLE, LICOURT, LIHONS, MARCHÉLEPOT-MISERY, MAUCOURT, MESNIL-SAINT-NICAISE, MORCHAIN, PÔTTE, PUNCHY, PUZEUX, SAINT-CHRIST-BRIOST, SOYÉCOURT, VERMANDOVILLERS et VILLERS-CARBONNEL.

La décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de refuser cette autorisation relève de la compétence du préfet de la Somme.

Amiens, le 25 août 2023

Pour le préfet et par délégation, l'adjointe à la cheffe de bureau

Signé : Caroline DECAMPS

91164894

## AVIS ADMINISTRATIFS



**Communauté de Communes du VAL DE SOMME**

Par arrêté n° 2023-A-1 du 20/09/2023, le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur la révision alléguée n°1 et la modification de droit commun n°2 du PLU.

A cet effet, M. Jean-Marie ALLONNEAU a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête publique aura lieu au siège de la communauté de communes du Val de Somme du 12/10/2023 au 13/11/2023 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la CCVS le jeudi 12 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures, le samedi 21 octobre 2023 de 9 heures à 12 heures, le mercredi 25 octobre 2023 de 16 heures à 19 heures, le jeudi 2 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures, le lundi 13 novembre 2023 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la CCVS. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : CCVS 31ter rue Gambetta 80800 CORBIE, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [plu.valdesomme@valdesomme.com](mailto:plu.valdesomme@valdesomme.com). Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, sur le site de la CCVS dès qu'ils seront transmis et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

91171225

Une annonce à publier ? [al@picardiegazette.fr](mailto:al@picardiegazette.fr)

**ABONNEZ-VOUS A PICARDIE LA GAZETTE**

**www.picardiegazette.fr - Tél. 03 28 38 45 10**

**E-mail : [abonnement@picardiegazette.fr](mailto:abonnement@picardiegazette.fr)**